

VILLE DE SAINT-PASCAL

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est, par les présentes donné par la soussignée, Me Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal, que le conseil municipal de la Ville de Saint-Pascal sera saisi lors de la séance ordinaire du **lundi 6 juin 2016, à 20 h 00**, au 405, rue Taché, Ville de Saint-Pascal de la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets :

La demande vise à :

- permettre une aire totale d'affichage de 30,99 mètres carrés contrairement au règlement de zonage numéro 87-2005 de la Ville de Saint-Pascal qui prévoit que l'aire totale maximale des enseignes permises en zone CC est de 30 mètres carrés;
- rendre conforme des espaces de stationnement situés à 0 mètre de la ligne de lot avant contrairement au règlement de zonage numéro 87-2005 de la Ville de Saint-Pascal qui stipule que les espaces de stationnement doivent être situés à 1 mètre de la ligne de lot avant;
- rendre conforme une clôture située à 0 mètre de la ligne de rue (emprise) contrairement au règlement de zonage numéro 87-2005 de la Ville de Saint-Pascal qui autorise les clôtures à au moins 1 mètre de la ligne de rue sans jamais être moindre qu'à 2 mètres de la voie de circulation (chaussée).

Dans le cas où le conseil municipal décide d'accepter cette demande de dérogation mineure, cette dernière ainsi approuvée sera réputée conforme au règlement.

Identification du site concerné : 255, avenue Patry

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Ville de Saint-Pascal, ce 13^e jour de mai 2016.

La greffière,

Louise St-Pierre, avocate, OMA

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus dans le journal Le Placoteux du 18 mai 2016 et que j'ai affiché une copie à l'hôtel de ville le 13 mai 2016.

La greffière,

Louise St-Pierre, avocate, OMA